

# compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 18 août 2020 en visio-conférence

**Présents :** M<sup>mes</sup> Monique Ansquer & Nathalie Lassalle  
MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle & Georges Potard  
**Invités :** MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor  
**Excusés :** M<sup>me</sup> Marie-José Gaudefroy & M. Robert Nicolas

La séance débute à 18h00.

## RESSOURCES HUMAINES

> Réouverture de la ligue après fermeture annuelle, le 24 août.

Le personnel administratif va être invité à rester dans le format président à notre organisation avant les vacances, (télétravail) et le personnel technique, aussi en télétravail si possible, finalisera l'organisation de la réouverture des pôles espoirs franciliens pour la rentrée de septembre.

Une réunion du CSE va être organisée par la vice-présidente chargée des RH afin de l'informer et recueillir son avis sur les modalités possibles de fonctionnement avec réintégration éventuelle des locaux de la ligue, sous certaines conditions tenant compte :

- de l'augmentation de la circulation du virus en Île-de-France,
- des nouvelles consignes gouvernementales pour les entreprises à compter du premier septembre, notamment la généralisation du port du masques en milieu fermé. Dans ce contexte, le protocole sanitaire diffusé en juin dernier à l'ensemble du personnel et des dirigeants bénévoles sera complété s'il y a lieu et rediffusé.

## PÔLES ESPOIRS

> Dans le cadre :

1. Des mesures sanitaires en vigueur à la MDH et à la ligue,
2. Des mesures sanitaires en vigueur sur les structures d'accueil de nos sites d'accession et d'excellence (CREPS Chatenay, CNSD Fontainebleau, CDFAS Eaubonne),
3. Du renforcement de ces mesures à partir du premier septembre (voir projet en cours de discussion entre le gouvernement et les syndicats),

Il est demandé aux responsables des pôles franciliens, après s'être rapprochés des hébergeurs, de soumettre le 24 août au président le protocole qu'ils comptent mettre en œuvre dans leurs organisations (gymnases, entraînement, restauration, hébergement – internat, lieux collectifs,

Ce protocole s'ajoute au protocole sanitaire édicté par la DTN pour cette population.

## ANS

> Pour information, le paiement des subventions ANS PSF en direction des clubs et comités de la ligue Île-de-France a été effectué. Les structures concernées recevront, par voie postale, une notification d'attribution de la part de l'Agence précisant les montants accordés aux actions présentées.

> Seuls les dossiers de 13 clubs et 2 comités n'ont pas encore fait partie d'un état de paiement. Ces structures ayant un autre dossier ANS en cours, leur dossier PSF handball sera basculé dès que celui ou ceux qui les précèdent auront été validés.

Il s'agit des structures suivantes : AS mantaise, CA Mantes-la-Ville, COM Bagneux, CO Les Ulis, CSA Kremlin-Bicêtre, CDHB Val-d'Oise, CDHB Seine-Saint-Denis, ES Vitry, Massy EHB, Paris UC, SCA 2000 Évry, US Grigny, US Fontenaysienne, USM Malakoff, USM Villeparisis

## INFORMATIONS DIVERSES

> **Certificat médical**

Dans un premier temps, la fédération, en appliquant le principe de précaution, demandait qu'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du handball récent soit présenté à la validation du renouvellement d'une licence.

À la suite de l'intervention du Ministère lui indiquant, le 30 juillet 2020 :

« Monsieur le président,

Dans votre courrier du 28 juillet 2020 adressé à Madame la ministre des sports, vous l'informez que les fédérations

françaises de Basket-ball, Handball et Volleyball ont décidé de rendre obligatoire la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de ces disciplines pour tout renouvellement de licence pour la saison sportive 2020-2021, en raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19.

Vous faites référence aux dispositions de l'article L. 231-5 du code du sport (« les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou qu'elles autorisent. ») pour justifier de cette mesure.

Or une analyse juridique montre que ces dispositions ne permettent pas de déroger aux articles L.231-2 et D. 231-1-3 qui fixent la fréquence de production d'un certificat médical pour le renouvellement de la licence.

Cette mesure ne peut donc revêtir un caractère obligatoire mais, si vous le jugez nécessaire, il vous appartient de la présenter comme une recommandation en concordance avec celles énoncées dans le guide sanitaire et médical à destination de l'ensemble des sportifs réalisé par le ministère des sports et validé par le ministère de la santé.

Le refus d'un(e) licencié(e) de respecter cette recommandation ne peut en aucun cas servir de motif au non-renouvellement de la licence... »

La fédération est « rentrée dans le rang » et le certificat médical de moins de 3 ans peut être utilisé comme avant. Il est cependant recommandé de se faire tester au COVID-19, dans la mesure du possible.

#### > Sport en ville

Proposition de construire une convention de collaboration avec l'association *Sport dans la ville* (fédération / ligue / *Sport dans la ville*). Dans le cadre des échanges avec *Sport dans la ville*, cette association nous sollicite pour une éventuelle collaboration sur un appel à projets de Paris 2024 et de la Ville de Paris, qui permettrait d'enclencher des collaborations sur le handball féminin, avec validation de notre engagement pour ces quatre ans à venir, sous réserve des coûts éventuels à engager.

Le président demande d'établir la mesure de nos engagements (RH, matériels, financier...).

↳ Nathalie Lassalle est chargée du dossier dans le cadre d'un pilotage fédéral.

#### > Création de clubs

- L'association *Plus forts ensemble* envisage la création d'un club à Drancy pour accueillir une équipe de plus de 16 ans féminines.
- Création de 2 clubs sport en entreprise : Outsiders & Roucoulettes Handball
- Création d'un club dédié à la pratique loisirs : Pays de l'Ourcq Handball

#### > Les jeunes en situation de vulnérabilité en Île-de-France

Étude de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Île-de-France portant sur une contribution du suivi régional de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui donne priorité à la jeunesse.

Dans ce contexte, l'étude permet de croiser un état des lieux des enjeux de santé prioritaires chez les jeunes (état de santé, comportements, conduites à risques), avec une mise en évidence des inégalités sociales et territoriales de santé en région Ile de France.

Le document est téléchargeable sur le site internet de la DRJSCS d'Île-de-France (<http://ile-de-france.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1449>). Les clubs peuvent également y consulter toutes les études menées par la DRJSCS IDF, à la rubrique « Observation et statistiques ».

#### > Sport en Mixte

Le CROSIF nous communique un lien vers l'album photo (<https://www.flickr.com/photos/156166646@N08/albums/72157715305367463>), de l'évènement qui s'est déroulé à l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines les 28, 29 et 30 juillet.

#### > Savour'hand

N. Lassalle est chargée de rencontrer cette association, afin de purger le contentieux avec le CD91 à propos du règlement d'une facture d'affiliation et de licences. Les responsables de l'association sollicitent une entrevue avec ce comité, mais ne donnerait cependant aucune suite tant aux appels téléphoniques qu'aux mails dudit comité.

### ÉLECTIONS DANS LES COMITÉS

- > Le comité de Paris a renouvelé son conseil d'administration qui a réélu Isabelle Pénafiel pour cette nouvelle mandature.
- > En Seine-Saint-Denis, deux listes sont déclarées aujourd'hui pour l'AG électorale de fin septembre. Marie-José Gaudetroy présidera la commission électorale.
- > En Seine-et-Marne, c'est un scrutin uninominal pour lequel le comité a mise en place sa commission électorale.
- > En Essonne, l'AG électorale aura lieu le 4 septembre. Pour l'instant une seule liste. La commission électorale sera présidée par Georges Potard.

> Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Val-d'Oise, scrutin de liste fin septembre

## COMMISSIONS

### > Statuts et règlements

À la suite à une remarque du HBC Conflans quant au nombre de licences blanches pouvant être attribué à une même personne, Claude Perruchet, président de la commission Statuts et règlement fédérale, fait une mise au point. Il précise qu'une personne licenciée ne peut disposer que d'une seule licence « blanche » au service d'un autre club.

### > Arbitrage

La ligue est tenue en copie d'échange entre la CDA des Yvelines au sujet de deux JAJ. Sebastien Devay est chargé du traitement.

### > Technique

L'ETR informe que le tour d'interligues des 26 et 27 septembre aura lieu à Nancy

*Fin de séance à 19h45.*



Georges Potard  
Président



Robert Lafond  
Secrétaire Général